



Procès verbal de la Séance du 3 avril 2023 à 20h30

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de procurations : 0

Président : Fabienne Simian, Maire

Présents : Marc Aubert, Guillaume Bernard, Christian Bochaton, Marina Brezzo, Joël Chabanas, Sébastien Giliotti, Jacques Holz, Claire Poncet, Alain Ramousse, Fabienne Simian

Absents excusés : Marie-Christine Rey

Secrétaire de séance : Marina Brezzo

L'an deux mil vingt-trois le 3 avril à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Fabienne SIMIAN, Maire.

Le quorum est atteint, le conseil peut délibérer valablement.

Le vote se fera à main levée.

Ordre du jour :

- 2023-04-01 Délibération compte de gestion 2022
- 2023-04-02 Délibération compte administratif 2022
- 2023-04-03 Délibération pour l'affectation du résultat
- 2023-04-04 Délibération fixation des taux de taxes communales 2023
- 2023-04-05 Délibération budget prévisionnel 2023
- 2023-04-06 Fixation d'une aide dans le cadre de l'OPAH intercommunal pour travaux de rénovation énergétiques
- 2023-04-07 Subventions
- Désignation des représentants pour la commission de contrôle
-
- Retours du maire

1- Approbation du dernier compte rendu de conseil municipal du 20/02/2023

Madame la maire demande s'il y a des remarques ou des commentaires sur le dernier compte rendu de conseil du 20 février. Le dernier compte rendu de conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

La lecture du compte administratif est faite sous la présidence de Madame Marina BREZZO désignée Présidente de séance pour le vote de cette délibération.

La lecture du CA est faite par chapitre et par section. Le vote se fera par section.

2- Délibération 2023-04-01 Approbation du compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le receveur municipal Monsieur Jacques Quinqueton

Le compte de gestion est présenté en même temps que le compte administratif.

Délibération :

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les écritures sont régulières.

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et approuve ce compte

3- Délibération 2023-04-02 Approbation du compte administratif de l'exercice 2022

Madame la maire sort pour le vote du compte administratif. Sous la présidence de Madame Marina BREZZO désignée Présidente de séance pour le vote de cette délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent et après le retrait de Madame la Maire,

- donne acte de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2022

	Fonctionnement				Investissement			
	Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
Exercice 2022	195 611.14 €		300 789.40 €		251 991.61 €		162 886.38 €	
Résultats exercice 2022			105 178.26 €		89 105.23 €			
Résultats reportés 2021			111 257.53				5 275.03 €	
Totaux	(a) 195 611.14 €	(b)	412 046.73 €	(c)	251 991.61€	(d)	168 161.41 €	
Résultat de clôture		(b-a)	216 435.79 €		83 830.20 €	(e= c-d)		
Reste à réaliser				(f)	57 442.72€	(g)	31 710 €	
Résultats cumulés			216 435.79 €		109 562.92 €	(e+f-g)		
					Besoin en financement 109 562,92			

1. constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
2. reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
3. arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et approuve ce compte.

4-Délibération 2023-04-03 Affectation du résultat de l'exercice 2022

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 5 275.03 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 159 515.00 €

Résultat de l'exercice 2022:

Un solde d'exécution Déficitaires - 001 de la section d'invest de : - 89 105.23 €

Un solde d'exécution Excédentaires - 002 de la section de fonctionnement de : + 105 178.26 €

Affectation :

Besoin de la section d'investissement : 109 562.92 €

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 106 872.87 €

Le conseil approuve cette affectation à l'unanimité.

5-Délibération 2023-04-04- Taxes communales 2023

Il convient de délibérer les taux de la taxe foncière bâti, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, et taxe foncière non bâti

L'état augment les bases de l'imposition de 7 % environ. la commune propose d'augmenter de 3 % la TF et la TH, ceci afin de faire face à l'augmentation des coûts de l'énergie, de l'indice de rémunération... La dernière augmentation des taux a eue lieu en 2017.

Délibération :

Sur proposition de Madame la Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE pour l'année 2023 soit :

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 10.24 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 31,24 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40,86 %

6-Délibération 2023-04-05 : Vote du budget primitif 2023

La lecture du BP se fait par chapitre. Le vote se fait par section.

Le BP est équilibré.

Délibération :

Sur présentation faite par Madame la Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-accepte les propositions telles que portées sur les documents budgétaires et **adopte** le budget primitif 2023, comme suit :

-Section de fonctionnement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à 424 436 €

-Section d'investissement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à **868 041 €**.

7-Délibération 2023-04-06 Aide pour la rénovation thermique de logement - propriétaires occupants

Le conseil municipal échange sur le principe d'une participation communale pour les rénovations thermiques des habitations des propriétaires occupants ou bailleurs, suite à la demande de la CCDB dans le cadre de l'OPAH qui va débiter dans l'intercommunalité.

Délibération

La Communauté de communes Dieulefit Bourdeaux va déployer une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en conventionnement avec l'ANAH. Ce dispositif s'adresse à des publics précis comme les propriétaires occupants ou bailleurs. Il s'agit d'accompagner ceux-ci dans la réalisation de travaux de rénovation énergétiques ou d'adaptation des logements à la perte d'autonomie. Il s'agit de diminuer les nombreuses passoires thermiques du territoire.

La CCDB mettra en place des temps de permanence physique et téléphonique pour répondre aux propriétaires, avec pour ceux qui souhaitent s'engager dans la rénovation, des visites conseil avec montage de dossiers de subvention.

Chaque commune peut aussi s'engager pour une aide aux propriétaires volontaires sur les thématiques choisies :

Le conseil municipal d'Eyzahut décide d'apporter une aide de 500.00€

- aux propriétaires occupants en résidence principale, accordée pour les ménages modestes ou très modestes, qui s'engagent dans la rénovation énergétique pour l'obtention d'une étiquette C.

Approuvée à l'unanimité.

8-Délibération 2023-04-07 Demande de subvention d'associations.

Deux demandes de subventions sont arrivées : L'ADMR et l'AICA.

Au regard du bilan 2022 fourni par l'association de chasse, leur trésorerie assez conséquente permet à cette association de subvenir facilement à ses besoins sans avoir besoin de la subvention municipale.

Délibération :

Le Conseil municipal, après avoir eu lecture de la demande de subvention de l'ADMR et après en avoir délibéré :

-**décide**, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 200 € à l'association suivante :

- ADMR de Cléon d'Andran

-**charge** Madame la Maire de signer toute pièce relative à la présente décision.

9-Désignation des représentants de la commune à la commission de contrôle.

Suite au courrier de la préfecture du 14 mars 2023, il faut renouveler la commission de contrôle. Sont désignés à l'unanimité :

Monsieur Joël Chabanas (conseiller municipal)

Monsieur Denis Pelourson, délégué de l'administration

Madame Françoise Laverdure, déléguée de président du tribunal judiciaire.

10- Retours du maire :

Concernant le MNS, une relance a été faite auprès de pôle emploi. Pour le restaurant du Furet, 2 propositions sont en cours d'étude.



La réunion avec les locataires au sujet des travaux à venir dans le quartier du furet a eue lieu. Des explications ont été fournies par le cabinet d'architecte présent. Chaque locataire a eu une fiche de travaux envisagés pour son habitation.

Le point des subventions demandées : DETR et Fonds Vert , en attente à ce jour.

L'inauguration de la rénovation du mur de la RD183 est prévu le 16 mai à 18h, en présence de la présidente du conseil départemental, des élus, des entreprises et des habitants.
Prévoir une réunion sur la tarification de l'eau et le transfert de compétence prévu en 2026.

Clôture de la séance du conseil municipal à 22h35

Signatures de la maire et du secrétaire de séance

<p>Fabienne Simian</p> 	<p>Marina Brezzo</p> 
--	---

